

FICHE INFIRMERIE
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS
Année scolaire 2023-2024

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe : ☐ 1/2 pensionnaire ☐ Externe

Adresse :

Représentants légaux : Père – Mère ou Autre	Tel portable	Tel travail	E-mail

NOM DU MEDECIN TRAITANT :

Adresse :

Téléphone :

VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

Date du dernier rappel du vaccin D.TP (rappel recommandé à 11/13 ans) :

ANTECEDENTS de l'élève (que vous jugez important de nous signaler) :

Médicaux :

Chirurgicaux :

Porte t-il : ☐ des lunettes ☐ des lentilles ☐ un appareil auditif ☐ autre :

Maladie, handicap, allergie ou intolérance dont souffre votre enfant :

A-t-il un suivi médical particulier ? ☐ oui ☐ non

Si oui, nom du spécialiste

A-t-il un traitement particulier ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel ?

NB : L'infirmière ne peut administrer de médicament sans ordonnance.

Les élèves ayant besoin de prendre un traitement de courte durée sur le temps scolaire sont dans l'obligation de déposer l'ordonnance et les médicaments à l'infirmerie.

■ **PAI MEDICAL (Projet d'accueil individualisé) :**

La mise en place d'un PAI au collège est recommandé si votre enfant :

- est atteint d'une maladie chronique ou évoluant sur une longue période, pouvant nécessiter une prise de médicaments sur le temps scolaire.
- nécessite la mise en place d'une conduite à tenir particulière en cas d'urgence.

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI médical ? ☐ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous la mise en place d'un PAI médical pour la rentrée ? ☐ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous la reconduction d'un PAI médical pour la rentrée ? ☐ Oui ☐ Non

Conformément à la circulaire du 10 février 2021 (BO n°9 du 4 mars 2021 du MEN) :

Toute première demande est soumise à la validation du médecin scolaire par l'intermédiaire de l'infirmière après réception du dossier complet (demande, protocole de soins en cas d'urgence, fiche spécifique selon la pathologie, ordonnance et médicaments).

A chaque rentrée, il est impératif de fournir :

- une nouvelle fiche de «protocole de soins en cas d'urgence»
- une nouvelle ordonnance de moins de 3 mois, valable un an
- les médicaments (à renouveler si besoin durant l'année et à récupérer à la fin de l'année scolaire)

Vous pouvez retirer les documents auprès de l'infirmière du collège et les lui retourner dès que possible.

■ **PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation)**

A compléter si votre enfant est atteint d'un handicap et nécessite des aménagements particuliers dans le cadre de sa scolarité.

Votre enfant a-t-il une reconnaissance MDPH ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le signaler au chef d'établissement et fournir les documents ci-dessous au secrétariat :
- GEVASCO et Notification MDPH

Votre enfant a-t-il un suivi particulier : psychologique, psychomotricien, orthophoniste, autre ?

☐ Oui ☐ non

Si oui, nom et adresse du ou des spécialistes :

Note à l'attention des parents d'élèves de 6^{ème} : Au cours de l'année, votre enfant va bénéficier d'un dépistage infirmier de la 12^{ème} année: pour cela, il recevra une convocation.

Infirmerie : Mme IORA Nathalie

Contact : 05.62.79.87.50 ou par mail sur l'ENT

Vu et pris connaissance,

Signature du représentant légal :

Date :